



N° 1252-2013/ARR/DENV/SPPR

Date du : 20/06/2013

**Rapport**  
à  
**la présidente de l'assemblée de la province Sud**

**OBJET** : désignation des représentants des associations siégeant au comité de suivi du schéma provincial de gestion des déchets

**PJ** : un projet d'arrêté

Dans le cadre de la modernisation de la gestion des déchets, l'assemblée de la province Sud a adopté son schéma provincial de gestion des déchets le 20 novembre 2012.

A ce titre, il est prévu la réunion annuelle d'un comité de suivi, présidé par la présidente de l'assemblée de la province ou son représentant et est composé :

- du président du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa ou de son représentant ;
- du président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Sud ou de son représentant ;
- des maires des communes de la province Sud ;
- du président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie ou de son représentant ;
- du président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou de son représentant ;
- d'un représentant des associations de protection de l'environnement ;
- d'un représentant des associations de défense des consommateurs ;
- du représentant de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie.

Pour représenter les associations, après consultation de ses dernières, sont désignés :

- mesdames Jacqueline DEPLANQUE et Dominique FLAUGNATTI, de l'association « Ensemble Pour La Planète » pour l'association de protection de l'environnement ;
- madame Françoise KERJOUAN et monsieur Jean-Marie LEOPOLD de l'association « UFC que choisir ? » pour l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ;

Il est proposé de formaliser la nomination de ces représentants par arrêté provincial.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

**Le directeur de l'environnement**

**Jacques FOURMY**